



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/43/L.22/Add.1
11 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 21 de l'ordre du jour

DROIT DES PEUPLES A LA PAIX

Bulgarie, Cuba, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar,
Maurice, Mauritanie, Mongolie, Nicaragua, République
démocratique allemande, République démocratique
populaire lao, République socialiste soviétique de
Biélorussie, Roumanie, Tchécoslovaquie et Viet Nam :
projet de résolution

Additif.

Ajouter la République arabe syrienne à la liste des auteurs du projet de
résolution.

